

DLA & Territoires

JUN 2012
17
NUMÉRO

SOMMAIRE

TERRITOIRES	2-3
Collectivités, DLA et associations : le trio gagnant du développement durable	
ZOOM SUR	4
La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)	
ENTRETIEN	5
Ludovic Serin Animateur du CNAR environnement	
EN ACTION	6
Créer un groupement d'économie solidaire	
REPÈRES	7
Bilan DLA 2011 : 6400 structures accompagnées	
ACTUALITÉS	8

Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** appuie les structures d'utilité sociale créatrices d'emploi dans leur démarche de consolidation et de développement. Le Fonds social européen (FSE) et de nombreuses collectivités locales participent au financement du dispositif. La CPCA, Conférence permanente des coordinations associatives, y est associée à travers notamment sa participation au comité de pilotage national. Centre de ressources et plateforme technique au service de l'ESS, l'**Avise** anime au niveau national le dispositif composé de 105 DLA, 19 C2RA et 6 CNAR.

Le DLA au service de l'environnement

Pour huit français sur dix, les associations véhiculent des valeurs positives pour la société, selon un sondage Harris Interactive de 2011 pour l'Institut Montaigne.

Dans le contexte de crise et de changements profonds, on attend beaucoup des associations. Cependant, elles aussi, vivent des mutations importantes : évolutions de l'engagement des citoyens ; marchandisation des activités ; raréfaction des finances publiques ; nouvelles formes associatives....

Le secteur associatif de l'environnement est relativement jeune au regard d'autres mouvements. Néanmoins, ces mêmes évolutions l'affectent :

Au-delà du plaidoyer pour la protection de la nature, les questions environnementales et de développement durable sont maintenant plus transversales dans la société et plus obligatoires du fait de la loi. Se croisent par exemple environnement et agriculture, environnement et insertion par l'activité économique, environnement et mobilité.

Pour préserver la planète, les transformations à conduire sont telles que les partenariats entre différents acteurs sont indispensables : entreprises, pouvoirs publics, etc.

Autres questions posées au secteur : l'évolution des métiers et des compétences, l'articulation entre pilotage de projets par des salariés et gouvernance et participation bénévole au service du projet associatif.

Le modèle économique associatif est questionné lui aussi et la transversalité de l'approche environnementale constitue sans doute une composante essentielle de la réflexion à conduire, pour aller encore vers une plus grande utilité sociale.

L'accompagnement des associations environnementales, notamment par le DLA, est donc non seulement nécessaire, mais indispensable !

Brigitte GIRAUD,

DIRECTRICE DE L'UNION NATIONALE DES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT ET VICE-PRÉSIDENTE DE LA CPCA.

ÉDITO



Collectivités, DLA et associations : le trio gagnant du développement durable

Les institutions publiques sont désormais largement investies dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Afin de mener à bien leurs missions, elles nouent volontiers des partenariats avec des associations de terrain, mais leur niveau d'exigence implique un professionnalisme que toutes les structures associatives n'ont pas forcément développé. Les accompagnements DLA peuvent alors s'avérer des tremplins précieux.

Sans les associations de terrain, nos messages techniques ne passeraient pas

"L'Ademe est un acteur institutionnel qui développe une expertise technique de haut niveau dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Son objectif est de la diffuser largement auprès du public. L'action de terrain est donc essentielle. Nous avons mis en place un réseau d'Espaces Info Energie (250 en France), qui conseillent les particuliers. Dans le domaine de l'énergie, le partenariat avec des associations environnementales telles qu'E-graine est primordial. Il nous permet de bénéficier de leurs compétences en animation et de leur proximité avec des publics variés."

Florence CLÉMENT,
chargée de l'information
et de la sensibilisation
des jeunes à l'Ademe

Née il y a cinq ans, l'association E-graine se consacre à l'éducation au développement durable. Elle compte aujourd'hui 15 permanents sur 3 antennes à Lyon, Paris et Rodez. "Nous fonctionnons avec un esprit très militant", souligne Julien Mast, directeur d'E-graine. "L'équipe a notamment fait le choix de bloquer les écarts entre les salaires des permanents (de 1 à 1,6 maximum) et d'embaucher 30% de personnes en insertion. E-graine développe aujourd'hui des activités variées avec la volonté de transmettre l'envie d'agir en tant que citoyen par la pédagogie active." Concrètement, E-graine va à la rencontre du grand public à travers des formations, des ateliers de sensibilisation, des parcours et des outils éducatifs (vidéo, dessin animé, webdocumentaire...), mais aussi en étant relais Eco-Eéole sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en partenariat avec la FEEE (Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe) et la Maison de l'environnement locale, ou encore en organisant une Caravane itinérante sur la consommation responsable.

Nouer des liens solides avec les partenaires publics

La qualité des relations avec les collectivités locales et institutions publiques s'avère essentielle pour E-graine qui réalise les trois quart de son activité avec elles. Et réciproquement, les partenariats noués avec des associations de terrain sont un maillon clé de la chaîne de travail pour les acteurs publics investis dans l'éducation à l'environnement. Pour Racheline Cohen, chargée de mission "Education à l'environnement" au Conseil régional Ile-de-France, "lorsqu'E-graine est venue nous solliciter avec un projet de DVD éducatif (sur l'air, l'énergie et les déchets) à diffuser auprès des classes de CM1 et CM2, c'est à la fois le projet mais également l'étendue des

“ Passer nos messages avec l'aide de professionnels de la pédagogie connaissant très bien les publics est essentiel ”

Ça marche : Pocheco Canopée Reforestation

Louise Bellet, co-fondatrice et coordinatrice de Pocheco Canopée Reforestation

L'association Pocheco Canopée Reforestation est née de la volonté de l'entreprise Pocheco de développer un projet lié à l'environnement et au reboisement. Les objectifs de l'association sont d'agrandir la surface boisée sur la région Nord Pas-de-Calais et de mener des actions de sensibilisation à l'environnement. Sa volonté de pérenniser l'activité et de consolider l'emploi salarié l'a amenée à faire appel au DLA.

Pourquoi l'association Pocheco Canopée Reforestation s'est-elle tournée vers le DLA ?

L'association était en pleine phase de développement. Nous avons déposé les statuts six mois plus tôt et commencé notre action auprès de deux groupes locaux. Dès l'origine nous nous étions donné comme objectif de nous autofinancer après la première année de fonctionnement. Notre manque d'expérience dans la recherche de fonds pour des actions à but non lucratif apparaissait clairement comme une



faiblesse. Lorsque nous avons pris connaissance du DLA et des possibilités qu'il offrait, nous avons tout de suite compris ce qu'il pouvait nous apporter pour la durabilité de l'association.

Quel a été le contenu de l'accompagnement ?

Une consultante m'a accompagnée individuellement sur une durée de six mois. Elle m'a transmis les compétences nécessaires en communication, marketing, mécénat et en rédaction de dossiers de demande de fonds afin que je puisse mener cette tâche à bien dans le cadre de ma fonction de coordinatrice. J'ai ensuite moi-même transmis ces connaissances aux membres clés de l'association.

Quel est aujourd'hui votre regard sur cet accompagnement ?

L'accompagnement s'est fait de façon adaptée, flexible et progressive. Les résultats ont été rapides. Pocheco Canopée Reforestation en a tiré des compétences essentielles à son développement ainsi que la reconnaissance de disciplines importantes pour la pérennité de notre action, ou encore la nécessité de former le personnel et de partager informations et méthodes avec le monde associatif.

compétences de l'association qui a su convaincre. L'équipe est très professionnelle, c'est à la fois rassurant et stimulant". Pour le Conseil régional, ce type d'association est un vecteur nécessaire pour toucher les Franciliens. Position partagée par l'Ademe, sollicitée par E-graine pour le co-financement de sa Caravane de l'éco-consommation. Pour Florence Clément, chargée de l'information et de la sensibilisation des jeunes, "passer nos messages avec l'aide de professionnels de la pédagogie connaissant très bien les publics est essentiel".

Le DLA, clé du professionnalisme d'E-graine

Soucieuse de se professionnaliser toujours plus et de valoriser ses compétences par une reconnaissance officielle, E-graine affiche aujourd'hui plusieurs agréments des pouvoirs publics pour ses actions éducatives. C'est lors de la constitution d'un dossier pour l'agrément "Entreprise solidaire", attribué par la Direction territoriale des Yvelines, qu'E-graine a été orientée vers le DLA des Yvelines. "Le DLA nous suit depuis 2008", précise Julien Mast, directeur d'E-graine. "Nous avons bénéficié d'accompagnements variés principalement stratégiques ou techniques sur des thèmes tels que le mécénat, le développement de nouvelles activités, l'appui commercial, ou encore les ressources humaines, les finances, la gestion de projet, la mobilisation bénévole, etc." Le dernier accompagnement dont a bénéficié E-graine lui a permis de progresser notamment sur le positionnement marketing de son nouveau projet : la création d'une société de production audiovisuelle appartenant à 100% à l'association. La prochaine étape ? Réfléchir au développement national et à la structure qui pourrait englober toutes les activités d'E-graine au sein d'un même groupe pour plus de cohérence et pour renforcer sa légitimité face à ses partenaires publics comme privés.

En savoir plus : [E-graine : www.e-graine.org](http://www.e-graine.org)

Témoignage

Racheline COHEN,

chargée de mission "Éducation à l'environnement" au Conseil régional Ile-de-France

La politique votée en 2007 par le Conseil régional permet de financer des projets d'"éducation à l'environnement vers un développement durable". La Région peut ainsi financer des outils, des projets pédagogiques, des manifestations ou encore des aides aux têtes de réseaux. L'idée est de structurer le tissu associatif du territoire francilien sur ce thème. Entre 2007 et fin 2010, la Région a financé 130 actions portées par 84 structures bénéficiaires, associations ou collectivités. L'engagement d'associations comme E-graine est essentiel pour toucher les Franciliens. Ses membres mènent une action de terrain qui peut toucher des populations

variées (scolaires, salariés, retraités...) et relayer les missions du Conseil régional. Toutefois, un point encore difficile pour les associations est la nature temporelle des financements qui sont attribués pour un an et les contraignent à chercher en permanence des co-financements. Il s'agit également pour elles de viser davantage de professionnalisation dans des domaines clés pour leur pérennité, quel que soit leur objet : comptabilité, droit, management, gouvernance, etc. Dans cet objectif, les associations peuvent se faire accompagner par le DLA.

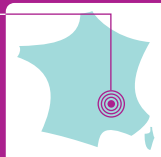
Ça marche : SCIC ERE 43

Jacques Villeveille, gérant de la SCIC ERE 43

ERE 43 est une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) qui intervient dans le domaine des énergies renouvelables (bois, solaire photovoltaïque, thermique) sur plusieurs activités : conseil et études, aide au pilotage de projet, construction, installation, exploitation des équipements. Après dix années d'existence, des difficultés économiques ont incité les associés et les salariés permanents d'ERE 43 à solliciter un accompagnement DLA afin de revoir en profondeur l'organisation et la stratégie de la société.

Comment s'est déroulé l'accompagnement DLA d'ERE 43 ?

Nous avons déjà eu recours au DLA en 2005, pour des motivations liées à notre stratégie de développement (passage en SCIC). Nous avons apprécié la réactivité du dispositif et la pertinence des réponses que l'on nous avait apportées. Concrètement, ce deuxième accompagnement a été réalisé en 8 demi-journées réparties sur une période de 3 mois. Cela nous a aidés à mettre en évidence nos



points forts et nos points faibles : nous avions d'un côté de bonnes compétences techniques, mais de l'autre notre action commerciale était trop légère, et le temps consacré à la gestion par activité insuffisant.

Quelles décisions avez-vous prises à l'issue de cet accompagnement ?

En 2010, nous avons travaillé dans de nombreuses directions et nous nous sommes retrouvés en fin d'année avec un gros déficit sans l'avoir vu venir. L'accompagnement nous a permis de faire la part des choses entre les causes internes et les causes externes. Sur ces bases des lignes d'actions ont été lancées. Nous allons tout d'abord développer le volet commercial : marquer nos véhicules, imprimer des flyers, faire de la prospection ciblée... Ensuite, nous allons mettre en place des indicateurs de gestion pour le pilotage de chaque activité par type d'énergie et par chantier. Enfin et surtout, nous avons déterminé un seuil de rentabilité pour la SCIC, basé sur l'analyse du potentiel de développement, dans le contexte actuel, sur le territoire local, en matière d'énergies renouvelables.

Contacts : ERE43 SCIC, a-votre-service@ere43.fr

ZOOM SUR

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

L'évolution des structures associatives, notamment dans les secteurs de l'environnement, et de leurs missions conduit à une réflexion méthodologique sur la question des ressources humaines. Quels peuvent être les apports d'un accompagnement DLA sur la GPEC ? Focus sur l'expérience croisée du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) des Pays de l'Aisne et du CPIE des Pays Tarnais.

"Etant en charge des questions financières et du développement, l'accompagnement du DLA m'a fait comprendre que la gestion des ressources humaines fait partie intégrante de mon poste. C'est essentiel dans la vie de la structure. Je consacre ainsi un temps important aux entretiens annuels. Si je néglige cet aspect, je perds du temps ailleurs. Le DLA m'a fourni les bases pour avancer, m'a donné un cadre méthodologique. La mise en place de la GPEC au sein de notre CPIE a permis d'améliorer le climat social, de résoudre des tensions, de tracer des perspectives. Les salariés sont en attente de ces temps d'entretiens formels qui permettent de s'exprimer".

Nicolas RICHARD,
CPIE des Pays de l'Aisne

Les deux CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) se sont lancés dans un accompagnement DLA à deux périodes différentes. Si le CPIE des Pays de l'Aisne a été pionnier en démarrant sa réflexion dès 2008, les constats qui ont conduit le CPIE des Pays Tarnais à engager une démarche de GPEC en 2011 sont quasiment identiques : développement de la structure, nouvelles missions, nouveaux salariés. Gérard Molénat, son directeur, précise "après un fort développement, nous souhaitons nous interroger sur nos pratiques, notre mode de fonctionnement "ressources humaines". Il fallait éviter de s'éparpiller". Nicolas Richard, directeur du CPIE des Pays de l'Aisne, rappelle que "d'une équipe de 10 salariés, nous étions passés à près de 35 en peu de temps. Nous n'étions pas armés pour faire face à cette croissance ; ce fut une période difficile en matière de gestion des ressources humaines". C'est pourquoi, ils se sont lancés dans une démarche de GPEC, dont Nicolas Richard avoue qu'il ne connaissait pas la notion !

Après une phase de diagnostic, les accompagnements DLA, tout en s'inscrivant dans la durée, ont permis de bâtir des plans d'action adaptés qui se déclinent en différents outils. "Nous bénéficions désormais de fiches de fonc-

tion, d'un organigramme fonctionnel, d'un mode de coordination et de pilotage de la structure par la mise en place de réunions mensuelles" souligne Gérard Molénat. Pour Nicolas Richard, "l'accompagnement du DLA nous a permis de fonder une démarche structurée. Il a porté sur trois points principaux : le recrutement, la rédaction des fiches de postes et la conduite des entretiens annuels. Si le premier point est marginal - nos recrutements sont peu nombreux - il m'a permis d'avoir une méthode de recrutement structurée, notamment dans la conduite des entretiens. Il faut savoir prendre le temps, se poser les bonnes questions. Les deux autres points ont contribué à améliorer le climat social".

La mise en place des outils est progressive et peut se traduire par d'autres actions, telle la mise en place d'un plan de formation.

Les deux directeurs reconnaissent que l'adhésion de l'équipe à la démarche constitue un facteur essentiel de réussite : la mise en place de groupe projet (qui peut associer salariés et administrateurs) facilitera l'expression des besoins et des attentes. Une contrainte toutefois est soulignée mais elle est vite dépassée : il faut dégager du temps, se rendre disponible, mais les enjeux de développement des structures passent par là.

Témoignage

Gérard MOLÉNAT,
directeur du CPIE des Pays Tarnais



La démarche de GPEC répondait à diverses problématiques : les emplois à temps partiels se multipliaient, les fonctions support (direction, comptabilité, secrétariat) étaient très sollicitées et saturées. De plus, nous étions confrontés aux évolutions de la demande sociale en matière d'environnement. Il fallait réagir en adaptant nos compétences à ces nouveaux enjeux. La GPEC est une méthode pour s'interroger et mettre en place un processus d'adaptation. Savoir anticiper les évolutions des compétences est essentiel.

J'ai apprécié les réunions de travail conduites avec l'appui d'un consultant. Le regard croisé entre administrateurs et salariés nous a permis de questionner notre organisation dans un esprit de dialogue. La GPEC est une démarche de construction d'outils pragmatiques (fiche de poste, clarification du pilotage...) et d'officialisation d'une gestion "raisonnée" des "ressources humaines" au regard de la stratégie du CPIE. Cela nous a permis aussi de nous recentrer sur notre cœur d'activité. La réussite passe par la qualité de l'animation et par une conduite progressive de la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'organisation.

Ludovic Serin Animateur du CNAR environnement

Croissance verte, maîtrise de l'énergie, développement durable, responsabilité sociale de l'entreprise... Confronté à de multiples évolutions, le secteur de l'environnement se professionnalise. Ludovic Serin, animateur du CNAR environnement, nous présente les grandes tendances dans le domaine de l'emploi.



**Ludovic
SERIN,**

Animateur du CNAR
environnement

Quelles sont les principales caractéristiques du secteur de l'environnement ?

Il se caractérise par son extrême diversité car il est à la croisée de nombreuses thématiques : écologie, nature, déchets, transports pour ne citer que les principaux. C'est un domaine complexe, difficile à border et évolutif ! Les associations d'environnement n'ont pas toutes un champ unique de compétence. Une autre caractéristique du secteur est son dynamisme. Les associations sont relativement jeunes ; leur nombre

croît régulièrement. C'est enfin un secteur qui répond à une forte demande sociale. Le Grenelle de l'environnement a entraîné de nouvelles normes, de nouvelles règles auxquelles il a fallu s'adapter. Les associations de l'environnement sont là pour accompagner leur mise en œuvre.

"Les associations sont présentes sur leur territoire dans la durée. Elles s'engagent dans des politiques publiques partenariales, notamment avec les collectivités territoriales. Leur champ s'élargit régulièrement. Aujourd'hui, elles doivent s'adresser aussi aux acteurs économiques de leur territoire. Elles doivent accompagner leurs démarches de responsabilité sociale. L'environnement répond à une exigence d'utilité sociale. C'est un secteur innovant qui attire des personnes qualifiées, engagées et motivées. La compétence des salariés est un enjeu essentiel du développement du secteur. C'est pourquoi les associations de l'environnement doivent s'emparer de la question des ressources humaines."

Plus spécifiquement, comment le domaine aborde-t-il la question de l'emploi ?

En 2008, le CNAR Environnement a conduit une étude intitulée "l'emploi dans les associations d'environnement". Nous avons alors dénombré près de 33 000 associations, dont 8% étaient employeurs. L'étude montrait que les emplois étaient occupés par des salariés plus qualifiés que dans le reste du secteur associatif. Si les emplois aidés représentaient une part importante des contrats (de 20 à 50% selon les réseaux), leur pourcentage a eu tendance à diminuer. Ils ont permis aux associations de se structurer et dans l'ensemble, ils se sont pérennisés. La palette d'emplois proposés dans le secteur est large : animateur nature, chargé de mission, formateur, personnel de direction et d'encadrement (responsable de pôle, coordonnateur...). La polyvalence des salariés est également l'une des caractéristiques du secteur !

Comment le secteur réfléchit-il à ces évolutions, notamment en termes d'emploi ?

Face à ces évolutions, les associations se structurent et sont encouragées à le faire. Elles demandent des outils pour les aider à mieux appréhender la question de l'emploi, domaine complexe et évolutif. Il est nécessaire de réfléchir à une réelle politique de ressources humaines, qui permettra de bien mettre en œuvre le projet associatif et stratégique ! C'est pourquoi, la mise en place d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) dans le secteur est fortement encouragée. Il est impératif que les associations, après leur phase de professionnalisation, prennent d'avantage appui sur leurs ressources humaines afin de répondre aux évolutions du secteur. Je ne prendrai qu'un exemple : la fonction de directeur d'une association environnementale. Il y a dix ans, la fonction était occupée par des spécialistes de l'environnement. Aujourd'hui, nous observons que les directeurs sont devenus des gestionnaires aux compétences multiples. L'environnement administratif s'est complexifié, la recherche de financement également, les attentes du public se sont diversifiées. Il faut accompagner cette évolution. C'est pour cela que depuis 2011, le CNAR environnement met en place un programme de GPEC pour les associations d'environnement : il faut outiller les associations notamment dans l'aide au recrutement, l'intégration des nouveaux arrivants salariés et bénévoles, la rédaction de fiches de postes, la conduite d'entretiens annuels, la réflexion sur l'organisation de la structure, son organigramme, la structuration de ses fonctions supports... L'objectif est de structurer l'emploi dans le secteur, de lancer une réelle dynamique qui favorisera également le développement des compétences des salariés et les mobilités internes au sein des associations. C'est un programme ambitieux, mais nous saurons relever le défi !

Créer un groupement d'économie solidaire

Le Groupement d'économie solidaire (GES) Coopelis, situé dans les Ardennes, a vu le jour grâce à un accompagnement DLA qui visait à donner une cohérence et une communauté de projet à des structures d'insertion portées au départ par deux associations cousines, bien implantées sur le territoire : la ressourcerie Bell'Occas et Bell'Occas 3E (équipements électriques et électroniques).



Roland THIBEAUX,
Président
de Coopelis

"Notre intention était de faire vivre des structures d'insertion autour de trois grands pôles d'activité", indique Roland Thibeaux, Président de Coopelis. "Un premier pôle autour de la valorisation de déchets avec un atelier chantier d'insertion (ACI) portant sur la ressourcerie Bell'Occas et une entreprise d'insertion, Bell'Occas 3 E, consacrée spécifiquement aux équipements électriques et électroniques. Un deuxième pôle est consacré au développement d'une filière bois et éco-construction avec notamment une scierie portée par un ACI, et un projet de construction de logement social écologique à charges maîtrisées. Enfin, nous développons actuellement un troisième pôle autour de l'agriculture biologique."

"Le Coorace est intervenu dans le cadre d'un accompagnement DLA auprès des associations Bell'occas et Bell'occas 3E lorsque ces dernières se sont interrogées fin 2010 sur la pertinence de la création d'un groupement d'économie solidaire (GES). Le groupement permet en effet à un ensemble d'associations de prendre de l'ampleur et de mutualiser outils et compétences afin de mieux répondre aux besoins d'un territoire et avoir plus d'impact dans les décisions locales. Le DLA a contribué à donner une cohérence à la démarche commune des 2 associations, à optimiser l'emploi de leurs ressources à travers le futur GES Coopelis, et à imaginer des parcours d'insertion permettant aux salariés de passer de l'une à l'autre avec fluidité."

Hubert PETITPREZ,
Fédération Coorace

Compte tenu de la diversité des associations existantes et des projets d'avenir envisagés, la création d'un groupement d'économie solidaire (GES) s'est rapidement imposée et a pu être menée à bien grâce à un accompagnement DLA réalisé par la fédération Coorace (voir encadré). C'est donc aujourd'hui le GES Coopelis qui structure l'action de l'ensemble des différentes structures, rassemblant 13 salariés permanents et 40 postes d'insertion conventionnés. Les accompagnements DLA se sont poursuivis et ont permis notamment à Coopelis de travailler sur la filière éco-construction, ou encore d'étudier le développement d'une filière d'agriculture biologique avec la communauté de communes de Signy-le-Petit, située en zone rurale (9 communes pour 3950 habitants).

"La communauté de communes a sollicité Coopelis sur un projet d'agriculture solidaire", souligne Roland Thibeaux. "Les élus connaissent nos compétences dans le domaine de l'insertion, et il se trouve que ce projet agricole correspondait à nos souhaits de développement pour l'avenir dans le cadre de notre nouveau pôle agriculture biologique." Sur ce territoire, une société d'économie mixte, Arcavi, assure l'enfouissement des déchets et produit de l'électricité par méthanisation. Pour le refroidissement des moteurs, Arcavi puise de l'eau dans la rivière mais ne peut la rejeter chaude dans le milieu naturel. La communauté de communes s'est donc penchée sur ses usages possibles. Après étude de plusieurs projets, c'est celui de serres agricoles chauffées avec les eaux rejetées par Arcavi qui a été privilégié car il permettait à Coopelis de créer de l'emploi local. Encore en cours, l'accompagnement DLA devrait permettre de définir les conditions de viabilité du projet, son seuil de rentabilité, ses contraintes techniques, etc.

biologique certifié qui véhicule une bonne image pour le territoire, répond à une demande locale de légumes bios en gros et demi-gros, s'avère créateur d'emplois et offre une filière complète aux métiers variés (production, préparation de la récolte, vente), intéressants pour les actions d'insertion. La SAEM Arcavi fournirait donc l'eau chaude et les terrains, la Communauté de communes les serres et le matériel, tandis que Coopelis assumerait l'exploitation. Nous étudions actuellement avec le DLA quel statut juridique permettrait à ces trois structures de travailler ensemble dans de bonnes conditions.

Témoignage

Miguel LEROY, président de la Communauté de communes de Signy-le-Petit



L'Etat et Le Conseil général suivent de près notre projet agricole et semblent désireux de favoriser les initiatives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire sous la forme d'un ACI ou d'une entreprise d'insertion. Si nous avons sollicité Coopelis, c'est que nous connaissons bien les acteurs du groupement. Ils travaillent depuis longtemps sur le territoire et sont un interlocuteur local privilégié en matière d'insertion. A ce jour, nous avons arrêté les grands principes du projet : nous souhaitons développer le maraîchage

biologique certifié qui véhicule une bonne image pour le territoire, répond à une demande locale de légumes bios en gros et demi-gros, s'avère créateur d'emplois et offre une filière complète aux métiers variés (production, préparation de la récolte, vente), intéressants pour les actions d'insertion. La SAEM Arcavi fournirait donc l'eau chaude et les terrains, la Communauté de communes les serres et le matériel, tandis que Coopelis assumerait l'exploitation. Nous étudions actuellement avec le DLA quel statut juridique permettrait à ces trois structures de travailler ensemble dans de bonnes conditions.

Bilan DLA 2011 : 6400 structures accompagnées

Premiers chiffres du Bilan 2011 du Dispositif local d'accompagnement. Téléchargeable sur www.avise.org/dla



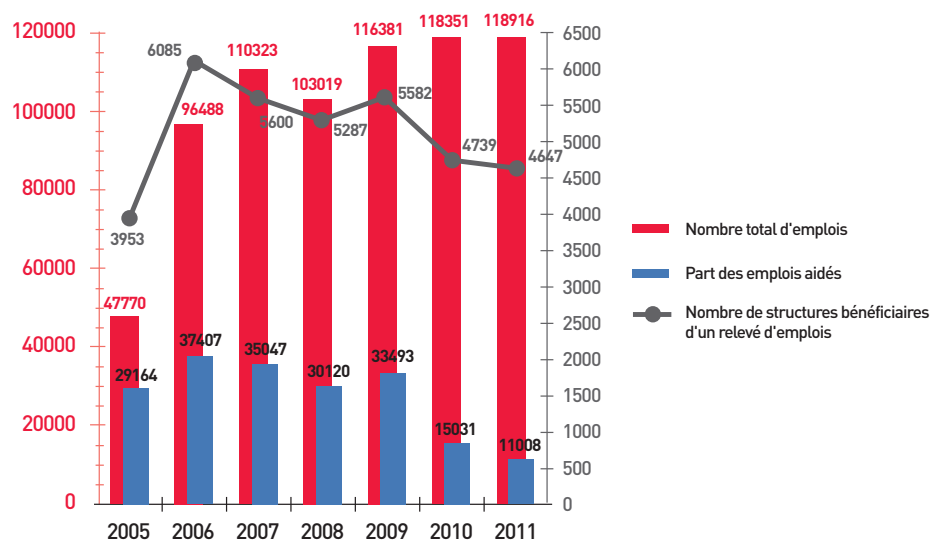
Bilan DLA 2011 téléchargeable sur www.avise.org/dla

Une activité qui se maintient par rapport à 2010

Les 105 DLA actifs en 2011 ont accompagné 6395 structures - contre 6602 en 2010. 95% de ces structures sont des associations. Les chargés de mission DLA ont accueilli 3333 nouvelles structures en 2011, ont réalisé un diagnostic et mis en place un plan d'accompagnement pour 4671 structures. 4653 structures ont bénéficié d'une prestation de conseil individuelle et/ou collective.

En 2011, l'activité des DLA a concerné presque 119 000 emplois dont 45% sont des CDI, 55% des CDD. Au total, ce sont 451 000 emplois qui ont été consolidés depuis la mise en œuvre du dispositif en 2003.

L'EMPLOI DANS LES STRUCTURES ACCOMPAGNÉES



La culture et l'IAE restent les deux secteurs les plus accompagnés

En 2011, la culture est le secteur le plus accompagné avec 18% des structures bénéficiaires d'ingénieries, suivie par l'insertion/emploi (17.6%), famille/enfance/jeunesse (12.7%), les services à la personne (9%) et le sport (8.55%).

L'appui au projet, thématique d'accompagnement dominante et en hausse

Les accompagnements DLA ont porté principalement sur l'appui au projet qui représente 47.5% des accompagnements en 2011 contre 41.8% en 2010, soit une hausse de 5.7 points. Ces accompagnements recouvrent l'appui à la stratégie de consolidation, la refonte du projet ou encore l'évolution de l'activité. Les accompagnements sur l'organisation interne et la gestion des ressources humaines représentent 19.7% des accompagnements et les thématiques financières et économiques 16.7%.

Un soutien toujours fort des collectivités

En 2011 83% des DLA ont été co-financés par des collectivités territoriales (85% en 2010, 83% en 2009). La participation financière des collectivités continue à progresser : elle passe de 4.07 M d'euros en 2010 à 4.18 M d'euros en 2011.

Projet stratégique DLA 2013 : quelle place des collectivités locales dans le dispositif ?

Le chantier stratégique DLA 2013 dont l'objectif est d'alimenter l'Etat et la Caisse des Dépôts en vue de la prochaine convention cadre "2013-2017", a été lancé en mars 2012. La place des collectivités locales dans le dispositif constitue un des axes de réflexion de ce chantier.

Un poids important des collectivités dans le dispositif

En 2011, 83% des DLA sont financés par des collectivités territoriales (Conseils régionaux, Conseils généraux, communes, et intercommunalités), ce qui représente au total 88 DLA financés par 127 collectivités territoriales. Parmi elles, 16 sont des régions, 51 des départements et 60 des intercommunalités ou communes.

La complémentarité du DLA avec la politique des collectivités

Les objectifs des politiques des collectivités locales et du dispositif DLA se rejoignent bien souvent sur la thématique de l'économie sociale et solidaire. En effet, alors que les collectivités locales peuvent œuvrer en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire sur leur territoire, le DLA cherche quant à lui à favoriser la structuration, la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs de ce même secteur.

Quelle place des collectivités dans le pilotage et l'animation du dispositif DLA ?

Le poids occupé aujourd'hui par les collectivités dans le dispositif nécessite de leur donner toute leur place, que ce soit dans le pilotage ou dans l'animation du DLA au niveau local. Comment répondre aux priorités exprimées par les collectivités locales dans le respect du cadre d'action national ? Comment prendre en compte les politiques publiques sectorielles ou thématiques ? Comment articuler efficacement le niveau national et le niveau local dans l'animation du dispositif ?

RESSOURCES EN LIGNE



ETUDE : LA MUTUALISATION DANS LES ASSOCIATIONS DE L'ENVIRONNEMENT : QUELLE APPROCHE A L'ECHOLON REGIONAL ?

Esquissés partout en région depuis les années 1980 et les premières lois de décentralisation, les plateformes, réseaux, unions, fédérations, comités... régionaux associatifs offrent un panorama très diversifié. Dans un contexte en pleine mutation, il apparaît aujourd'hui que l'échelon régional porte des enjeux stratégiques, en particulier pour les associations de l'environnement.

Comment se sont structurés les échelons régionaux ? Comment les fédérations nationales et leurs associations adhérentes peuvent-elles aborder l'organisation de ce niveau ? De quels outils dispose-t-on pour accompagner les regroupements en région ?

L'état des lieux et perspectives produit par le CNAR environnement vise à répondre à ces différentes questions.

L'étude est téléchargeable sur : www.cnarenvironnement.org/



PUBLICATION : INSCRIRE L'UTILITE SOCIALE AU CŒUR DES POLITIQUES LOCALES

Ce guide, réalisé par l'ARF et le RTES en partenariat avec la Caisse des Dépôts et avec l'appui de l'Avise, est à destination des élus et techniciens des collectivités territoriales souhaitant intégrer les questions d'utilité sociale dans leurs politiques. Conçu pour être un outil d'aide méthodologique, il se compose de quatre parties, illustrées de témoignages et cas pratiques pour aider à l'élaboration d'une démarche adaptée à son territoire.

Le guide est téléchargeable sur : www.essenregion.org



LE + ENVIRONNEMENT

La fiche appui du DEVUSE - Dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale en environnement - ou l' "auto-évaluation accompagnée" est téléchargeable sur :

www.cnarenvironnement.org



Avec le soutien de

